

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

068-226800019-20191011-0000020733-DE

Acte certifié exécutoire

Envoi : 15/10/2019

Réception par le Préfet : 15/10/2019

Publication : 18/10/2019



Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

## Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2019-9-8-2

Séance du vendredi 11 octobre 2019

### **CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LES AUTORITES ACADEMIQUES DE LA REGION GRAND EST ET LES COLLECTIVITES ADHERENTES AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR UNE SOLUTION D'ESPACE NUMERIQUE DE TRAVAIL DANS LES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES DU GRAND EST**

**Présidence de :** Mme Brigitte KLINKERT

#### **PRESENTS :**

MM. ADRIAN, BIHL, COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, M. JANDER, Mmes JENN, LUTENBACHER, MARTIN, MILLION, MULLER Betty, MM. MULLER Lucien, MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, MM. STRAUMANN, TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

#### **EXCUSES AVEC PROCURATION :**

Mme BOHN donne procuration à M. MUNCK.  
Mme GROFF donne procuration à M. JANDER.  
M. HEMEDINGER donne procuration à Mme DIETRICH.  
Mme MEHLEN-VETTER donne procuration à M. HAGENBACH.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1<sup>er</sup> septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve la convention de partenariat entre les autorités académiques de la région académique Grand Est et les collectivités adhérentes au groupement de commandes pour une solution d'Espace Numérique de Travail dans les établissements scolaires du Grand Est, jointe en annexe à la présente délibération,
- Autorise la Présidente du Conseil départemental à signer cette convention.
- Décide à l'unanimité de ne pas désigner au scrutin secret les représentants du Département pour siéger au sein des instances de gouvernance du groupement de commandes précité,
- Désigne Monsieur Pascal FERRARI, Conseiller départemental délégué en charge du numérique, recherche et innovation, titulaire, et Monsieur Pierre VOGT, Président de la Commission Education et Jeunesse, suppléant, pour siéger au sein des instances de gouvernance du groupement de commandes précité.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité